

<https://maisondesprovinces.fr/spip.php?article101>



Jeanne de France

- Les Provinces - Berry -



Date de mise en ligne : dimanche 9 avril 2017

Tous droits réservés Maison des Provinces - Tous droits réservés



Malgré sa laideur et ses déficiences physiques, JEANNE DE FRANCE est sans doute l'un des personnages les plus attachants qu'ait connu le BERRY.

Elle est née en 1464. Fille de LOUIS XI, sœur de CHARLES VIII, elle fut mariée dès son enfance au DUC D'ORLEANS son cousin, le futur LOUIS XII.

A la mort de Charles VIII, Anne de Bretagne retourne dans son duché et Louis XII devient roi. C'est alors qu'il s'avise que s'il épouse la veuve de son prédécesseur la Bretagne pourra revenir à la France. Mais la Reine est Jeanne de France. Louis XII n'éprouve aucune attirance pour elle et décide de la répudier.

Aidé par le pape Alexandre VI à qui il accorde des faveurs pour son fils César Borgia, Louis XII entreprend contre Jeanne de France un odieux procès. Il lui reproche notamment sa stérilité et la non consommation de son mariage qui durait depuis 25 ans.



Anne de Bretagne

A la grande surprise du roi, la reine se défend énergiquement. Elle refuse toutefois ce qu'elle considère comme une souillure, une visite des matrones.

Louis XII gagne son procès, mais n'en sort pas grandi, bien au contraire.

Il épouse très rapidement Anne de Bretagne.



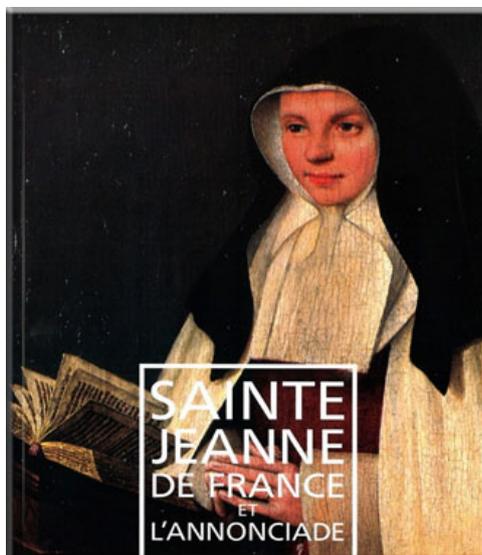
Porte de la chapelle du Couvent des Annonciades

Fut-il touché par le remords ou jugea-t-il seulement que la fille de Louis XI devait avoir une existence décente ? Il lui accorda le duché de Berry à titre d'usufruit durant toute sa vie.

Elle fit son entrée à Bourges le jeudi de la semaine de la Passion. La duchesse qui était dotée depuis son enfance d'une grande bonté se montrait secourable. Elle soignait les pauvres et les malades et menait une vie très pieuse. Elle fonda d'ailleurs le couvent des Annonciades, mais ne fut jamais elle-même religieuse.

Elle avait fait inscrire au haut de son testament : « **J'étais fille, sœur, épouse de rois de France et si je n'avais été chassée du lit conjugal un roi de France m'eût appelée sa mère** ».

Dès son décès, le peuple vit en elle une nouvelle sainte et bon nombre de personnalités entreprit au cours des siècles les démarches nécessaires à sa canonisation. Celles-ci aboutirent à sa béatification en 1743 et à sa canonisation en 1950.



Février 1991

J. LE ROUX

Union Berrichonne du Loiret